

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliqueront à toutes les ventes présentes et futures de Produits Olivetus (Vendeur, représenté par la société Akronos sprl) à l'acheteur en Belgique (Acheteur). Au cas où une ou plusieurs clauses ou une partie des clauses ne serai(en)t pas valable(s) ou qu'une dérogation expresse aurait été accordée, cela ne fera aucunement obstacle à la validité et l'applicabilité des autres

Article 2 - Commande et acceptation

Une commande doit toujours être accompagnée par un bon de commande signé par l'Acheteur. Si la commande est faite par e-mail ou par téléphone, l'envoi du bon de commande de l'Acheteur sera équivalent à une signature. La commande est irrévocable quand le Vendeur a accepté la commande de l'Acheteur. L'acceptation du bon de commande indique l'acceptation des présentes conditions de vente et la renonciation à ses propres conditions d'achat même si celles-ci contiennent une clause équivalente à la présente. Si les présentes conditions de vente venaient en contradiction avec toute condition particulière conclue par contrat entre les parties objet de la vente, les conditions dudit contrat prévaudront.

Article 3 - Prix

Les prix officiels de tous les produits Olivetus sont consultables sur notre site web (www.olivetus.com) à la page « Products ». Tous les prix s'entendent TVA comprise sauf si indiqué différemment. Akronos sprl se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment si les circonstances économiques l'y obligent, notamment en cas de hausses exceptionnelles des prix des matières premières, hausses des taxes d'importation, de situations de force majeure et de nécessité économique et commerciale (cette énumération n'étant nullement limitative).

Article 4 - Livraison.

Les délais de livraison devront courir à partir de la date à laquelle la commande ferme a été acceptée par le Vendeur. Les délais de livraison sont concordés entre les deux parties au cas par cas sans constituer une quelconque obligation ou une condition essentielle du contrat. Sauf convention contraire le non respect des délais communiqués à l'autre partie ne donne pas le droit d'invoquer la résiliation de la convention, de refuser les marchandises ou d'exiger une quelconque indemnisation.

Article 5 - Factures

Toutes les factures seront envoyées en format électronique. L'Acheteur est tenu de communiquer une adresse électronique exacte et actuelle à laquelle les factures électroniques seront envoyées. L'Acheteur est responsable au cas où il ne recevrait pas la facture en raison d'un changement d'adresse électronique, d'un problème technique, d'une boîte de réception saturée. Une facture électronique envoyée à l'adresse électronique indiquée par l'Acheteur est donc considérée comme ayant été reçue le jour de son envoi. Si un format papier est aussi requis il doit être spécifié dans le bon de commande.

Article 6 - Paiement et délais

Toutes les factures établies par Akronos sprl doivent être payées, sans la moindre déduction ou compensation, dans les quatorze (14) jours calendriers après la date de facturation sauf si il en est indiqué différemment sur la facture. Le non-paiement d'une facture lors de son échéance entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les factures ouvertes à ce moment-là, tant échues que non échues.

L'expiration du délai de paiement met de plein droit l'Acheteur en demeure sans qu'une sommation ne soit nécessaire. À partir de l'expiration du délai de paiement, des intérêts de retard de 12 % sur une base annuelle ainsi qu'une indemnisation forfaitaire de 18 % du montant total de la facture avec un minimum de 50 € seront dus. Si l'échéance prévue tombe un jour non-ouvré, alors elle sera reportée au dernier jour ouvré précédant cette échéance. En acceptant la facture l'autre partie se déclare explicitement d'accord avec cette indemnité conventionnelle. L'indemnisation forfaitaire ne préjudicie cependant pas le droit de Akronos sprl de réclamer un dédommagement supérieur pour le dommage réellement subi. Les ristournes sont uniquement dues si toutes les conditions et les délais de paiement ont été respectés.

Article 7 - Qualité des produits & réclamations

Aucune plainte pour défauts visibles, marchandises manquantes ou livraison non-conforme ne peut être formulée après le jour de livraison. Pour être valable toute autre plainte doit être formulée par lettre recommandée endéans les huit (8) jours, suivant l'événement par lequel la responsabilité de Akronos sprl pourrait être mise en cause. Si l'Acheteur omet d'accepter la livraison ou rend celle-ci impossible, le délai de 8 jours commence à courir à partir de la réception du bon de commande, note d'envoi ou quelque autre document. Les marchandises livrées ne peuvent être reprises, ni créditées et la formulation en dû temps d'une plainte ne relève pas l'Acheteur de son obligation de paiement.

Article 8 - Utilisation des produits Olivetus

Tous les produits achetés sont à considérer pour utilisation personnelle ou destinée à la consommation ou revente à des Acheteurs particuliers. Aucun distribution ou revente à des Acheteurs professionnelles n'est possible sans autorisation écrite préalable de Akronos sprl.

Article 9 - Annulation de commande

L'annulation de la commande sera considérée comme étant une rupture de contrat. Dans ce cas une indemnisation de 25% du prix total de vente convenu pourra être prise en compte. A part cette indemnisation forfaitaire, tout dommage extraordinaire pourra également être imputé à l'Acheteur dans la mesure où ce dommage peut être prouvé. Tombent entre autres sous cet article tous les frais découlant d'un début d'exécution de la Commande. L'Acheteur pourra résilier la Commande sur-le-champ et jamais plus tard de 8h à partir de la signature ou de l'envoi du bon de commande (Article 2).

Article 10 - Responsabilité

Akronos sprl n'est pas responsable pour le dommage causé aux personnes ou aux choses, ni pour le dommage dû à des défauts visibles ou des vices cachés des marchandises livrées ou autres manquements, lorsque les marchandises ont été chargées, stockées, utilisées ou traitées par l'Acheteur sans avoir respecté les instructions ou conditions d'utilisation ou de conservation normales.

Akronos sprl ne pourra être tenue responsable, envers un Acheteur ou un tiers, d'aucun dommage indirect, d'aucune perte d'exploitation, de chiffre d'affaires ou de Acheteurs, ni de manque à gagner ou d'atteinte à la réputation.

De plus la responsabilité de Akronos sprl est limitée au remplacement des marchandises.

Article 11 - Relations entre les parties

Aucun élément de la Commande ne créera pas un partenariat, une entreprise commune ni n'établira une relation entre commettant et agent ou toute autre relation de nature similaire entre les parties.